



Condition Générales de Vente de séjours au cabanage CAP GUÉRY

(cabanes en rondins et tentes-lodges)

PRÉAMBULE

Les précédentes conditions générales régissent exclusivement la réservation et la vente de prestations de séjours en cabanes et tentes-lodges du Centre Montagnard Cap Guéry, situé à l'adresse : col de Guéry - 63240 Le Mont-Dore, réalisées par téléphone et par le site www.capguery.com.

DÉFINITIONS

Le Centre Montagnard CAP GUÉRY propose à la location ouverte au public des équipements d'hébergement alternatif regroupés sous la terminologie suivante :

Cabanage

Campement de type nordique composé de différents types d'hébergement insolites et destiné à l'expérience de séjours et courts séjours d'immersion nature en autonomie, sans eau ni électricité dans les hébergements. Le cabanage est composé de 2 cabanes, 2 tentes-lodges, de toilettes sèches indépendantes, d'un kota.

Cabaneur

Personne usager du cabanage.

Cabanes

2 cabanes en rondins (fustes) d'une surface d'environ 16 m² chacune. D'une capacité de couchage pour 4 personnes (2 adultes & 2 enfants), elles sont chacune aménagées avec les équipements suivants :

- 1 poêle à bois, 1 grille métal protège-feu, 1 gant anti-chaueur pour la manipulation du poêle, 1 pince/tisonnier pour les braises, 1 seau avec du sable pour étouffer les flammes en cas d'embrasement de votre poêle à bois ou feu de forge.

- 1 plan de travail avec cuvette-évier,



- 1 réchaud à gaz,
- 1 table à manger avec 2 bancs ou 4 tabourets,
- Literie : 1 canapé-lit 2 places (160 x 200) et 2 lits 1 place superposés (90 x 200),
- 1 table basse de salon,
- 1 petite commode à tiroirs pour le rangement,
- 2 lampes à led rechargeables sur port USB,
- 1 bac en plastique pour le transport de la vaisselle pour le nettoyage,
- 1 pelle + balayette,
- 1 poubelle,
- 1 extincteur.

Tentes-Lodges

- 2 tentes de type Prospecteur d'une capacité de couchage pour 4 à 5 personnes, elles sont chacune aménagées avec les équipements suivants :

- 1 plan de travail avec cuvette-évier,
- 1 réchaud à gaz,
- 1 table à manger avec 4 chaises,
- 2 petites chambres : l'une avec 1 lit 2 places (160 x 200) et l'autre avec 2 lits 1 place superposés (90 x 200),
- 1 futon convertible lit 1 place dans la partie salon/cuisine,
- 1 petit panneau solaire pour l'éclairage intérieur,
- 1 bac en plastique pour le transport de la vaisselle pour le nettoyage,
- 1 pelle + balayette,
- 1 poubelle,
- 1 extincteur.

PÉRIODE D'OUVERTURE DES HÉBERGEMENTS EN LOCATION

Cabanes : cabanes ouvertes toute l'année et équipées d'un poêle pour les fraîches nuits de l'hiver sous la neige.

Tentes-Lodges : du 1er juin au 30 septembre



PAIEMENT

Pour les réservations effectuées à plus de 30 jours avant le début du séjour : un versement d'acompte de 30 % vous sera demandé pour valider l'option de réservation (attention, délai d'option fixé à 8 jours). Le solde est dû 30 jours avant le début du séjour.

Pour les réservations effectuées à moins de 30 jours avant le début du séjour : la totalité du prix du séjour sera exigée lors de la conclusion du contrat.

Dès réception du règlement d'acompte, vous recevrez un mail de confirmation sur lequel figureront les informations de votre séjour.

Moyens de paiements acceptés :

- Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public
- Espèces
- Chèque vacances
- Carte bancaire

Attention : il est impératif de joindre avec votre règlement votre nom, la date de réservation ainsi que le type de réservation.

CAPACITÉ DES HéBERGEMENTS

Le nombre de personnes mentionné par logement dans nos tarifs correspond à l'occupation maximale autorisée compte tenu de l'équipement disponible. Il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance.

MODIFICATION OU ANNULATION DE VOTRE SÉJOUR

Si le client se trouve dans l'obligation d'annuler son séjour, il devra en informer le Centre Montagnard CAP GUÉRY dès la survenance du fait générateur de cette annulation.

Modification des dates de séjour

Si le client demande de changer de date plus de 30 jours avant le départ, une somme forfaitaire de 30 € sera retenue. À moins de 30 jours du séjour, les modifications de dates sont assimilables aux conditions d'annulation ci-dessous.



Annulation de séjour par le client :

- En cas de maladie, accident grave ou décès d'un parent direct et sur présentation d'un certificat médical ou de décès, nous vous donnons la possibilité de reporter votre séjour.

- En cas de désistement de la part du client, les frais retenus seront les suivants :

plus de 30 jours avant la date d'arrivée : 30 % de l'acompte versé pour le séjour seront retenus.

- De 30 à 8 jours avant : 60 % du montant total du séjour sera retenu.

Moins de 8 jours avant : 100 % du montant du séjour sera redevable ou restera acquis au Centre Montagnard Cap Guéry.

L'annulation d'une réservation ne deviendra effective qu'après confirmation par mail de sa prise en compte par le Centre Montagnard Cap Guéry.

Modification ou annulation de séjour par le Centre Montagnard Cap Guéry :

Avant votre arrivée

En cas d'alerte météo "orange" (1) avec des événements extérieurs annoncés, indépendants de notre volonté, tels intempérie, tempête, orage, etc., la direction se réserve le droit d'annuler votre séjour pour raisons de sécurité.

Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre séjour en cabane ou en tente à une date ultérieure dans les 12 mois suivants. Si vous avez d'ores et déjà quitté votre domicile, nous vous proposerons de vous reloger dans un autre type d'hébergement sans supplément. Et, dans ce cas uniquement, vous bénéficierez d'une réduction de 50 % sur un prochain séjour équivalent en cabane dans les 12 prochains mois. Si aucune de ces offres ne vous satisfaisait, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée et aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

(1) Soyez vigilants : des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Pendant votre séjour

En cas d'alerte météo "orange", avec des événements extérieurs annoncés indépendants de notre volonté, tels intempérie, tempête, ou orage, etc., la direction se réserve le droit d'annuler votre nuit en cabane, pour raisons de sécurité.

Un relogement dans un autre type d'hébergement vous sera proposé selon nos disponibilités et sans supplément et, dans ce cas uniquement, vous bénéficierez d'une réduction de 50 % sur un prochain séjour équivalent en cabane dans les 12 mois courants. Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée. Si nous n'avons pas de solution de relogement disponible, nous ferons de notre mieux pour vous aider à trouver un hébergement dans les alentours et vous proposer un report de date, possible dans les 12 prochains mois ou le remboursement de votre prestation.



DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation, le consommateur ne bénéficie pas de droit de rétractation pour un achat à distance dans le cadre d'un service d'hébergement.

TARIFS

Nos tarifs sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques ou de disposition réglementaires, ils s'entendent toutes taxes comprises.

Seul le prix figurant sur votre courrier de confirmation ou bon d'échange fait foi.

La taxe de séjour n'est pas incluse dans le prix du séjour. À la fin du séjour le client doit s'acquitter de cette taxe, selon les tarifs en vigueur, auprès du Centre Montagnard Cap Guéry qui la collecte, puis la reverse à la collectivité compétente : la Communauté de Communes de Rochefort-Montagne.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

L'accès aux cabanes est hélas inaccessible aux personnes à mobilités réduites sans autres moyen d'accès qu'en fauteuil du fait du relief naturel montagnard.

ANIMAUX

Nos amis les animaux domestiques ne sont pas admis dans nos cabanes.

OBJETS DE VALEUR

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les hébergements et les véhicules. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vols dans le cabanage et dans l'enceinte du Centre Montagnard Cap Guéry, ainsi que sur le parking.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante : Centre Montagnard Cap Guéry - Col de Guéry - 63240 Le Mont-Dore



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout client est tenu de se conformer au règlement intérieur du Centre Montagnard Cap Guéry. En cas d'infraction au règlement intérieur, le client pourra se voir signifier sa résiliation du contrat et l'exclusion du cabanage.

HORAIRES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Les hébergements insolites du Centre Montagnard sont proposés en autonomie et sans gardiennage. Nous ne pourrions pas assurer d'accueil en dehors des horaires prévus.

- d'octobre à mai : arrivée à partir de 14h et jusqu'à 16h au plus tard.
- de juin à septembre : arrivée à partir de 14h et jusqu'à 17h au plus tard.
- Départ avant 11h.

ARRIVÉE TARDIVE : en cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, il est impératif de prévenir nos services.

CLÉS

La clef de votre cabane vous sera remise à votre arrivée.

Le jour de votre départ, les cabanes doivent être libérées avant 11h. Il vous est demandé de laisser l'endroit aussi propre que vous l'avez trouvé.

La restitution des clés se fera au Centre Montagnard sur les horaires d'ouverture de celui-ci. En dehors de ces horaires, les clés seront déposées dans la boîte réservée à cet effet.

PARKING

Votre véhicule sera à garer sur le parking public à l'extérieur du Centre Montagnard Cap Guéry.

TRANSPORT DES BAGAGES

Le cabanage est situé à 300 m du parking, accessible par un chemin pédestre. Il vous est par conséquent fortement conseillé de réfléchir soigneusement à la préparation et à l'acheminement de vos bagages, tant en termes d'encombrement et poids que de facilité de transport (conditions météo variables, saison,...). N'hésitez pas à prendre conseil auprès de l'équipe avant votre venue.



EAU ET ALIMENTATION

Il est demandé aux clients d'apporter les jerricans et/ou bouteilles pour le transport de l'eau nécessaire à leur usage (cuisine et consommation personnelle). Les hébergements sont équipés d'un réchaud à gaz double-feu pour la cuisine. Il est donc indispensable d'être autonome en eau et accessoires de camping (popote, casseroles et couverts). La vaisselle pourra être effectuée dans les éviers du bloc sanitaire réservé aux cabaneurs, situé dans l'enceinte du bâtiment. Elle pourra être transportée à l'aide du bac en plastique présent dans chaque hébergement.

FEU

Il est strictement interdit d'allumer un feu sur le site et de fumer dans les cabanes.

SÉCURITÉ

Pendant votre séjour, nous vous demandons de respecter tous les balisages et consignes de sécurité telles qu'elles vous seront affichées.

POUR PRÉPARER VOTRE SÉJOUR

Préambule

Toutes nos cabanes sont entièrement intégrées dans la nature et ne sont pas desservies en eau et électricité.

Communications

Il est indispensable de vous munir d'un téléphone portable chargé (réseau aléatoire selon les opérateurs sur l'ensemble de Cap Guéry).

Pour votre sécurité, avant votre installation, il est important de trouver une zone de réception téléphonique (différente selon chaque opérateur), de façon à répondre efficacement à une urgence. Le Centre Montagnard Cap Guéry décline toute responsabilité en cas d'incapacité à se connecter à un quelconque réseau mobile.

Matériel indispensable

Il est indispensable de se munir de l'équipement suivant :

- une lampe torche par personne (impératif)
- des vêtements et chaussures adaptés (prévoir une tenue de rechange en cas d'intempéries),
- une trousse à pharmacie complète,



- papier-toilette,
- votre linge de lit (draps, taies d'oreiller, sac de couchage : dimensions matelas grands lits : 160 x 200 cm / petits lits : 90 x 200 cm),
- votre duvet. En hiver, si vous ne disposez pas d'un duvet chaud (température de confort +5/-5°), vous avez la possibilité de louer un duvet Grand Froid auprès du Centre Montagnard,
- vos accessoires de camping pour la préparation de vos repas (popote, casseroles, couverts),
- vos jerricans d'eau.

Sanitaires

Toutes nos cabanes sont équipées de toilettes sèches. Un espace sanitaire, équipé de douches, toilettes, éviers et eau potable, exclusivement réservé aux cabaneurs est mis à disposition dans l'enceinte du bâtiment principal.

CABANAGE CAP GUÉRY MODE D'EMPLOI & CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Le cabanage est un campement de type trappeur où vous évoluez en autonomie

Aucun gardiennage n'est assuré pour les campeurs, vous êtes responsable de votre séjour au cabanage et en cas de problème, vous devrez contacter les secours par vos propres moyens.

Pratiquer le cabanage, c'est être capable d'allumer un feu dans un poêle à bois, de changer une bouteille de gaz pour le réchaud en cas de besoin. C'est aussi savoir sélectionner l'indispensable dans son équipement personnel et s'organiser en prévision du transport entre le Centre Montagnard et le camp (300 mètres, avec ou sans neige). Rien de sorcier, certes, mais c'est une démarche qui s'apprend et nécessite une implication autre que d'aller passer une nuit dans un camping traditionnel ou un gîte.



1 - Le poêle

- Allumez le poêle à l'aide des allume-feu en déposant une bûchette et du petit bois d'allumage sous ce dernier. Ne laissez pas la porte de la cabane ouverte, ni la porte du poêle ouverte pendant l'allumage, sinon ce dernier risque de fumer dans la cabane.

Pensez à ouvrir le loquet d'arrivée d'air en façade du poêle, sous la vitre (position : ouvert à droite, fermé à gauche) lors de l'allumage. Une fois votre feu bien démarré, vous pouvez fermer la glissière d'arrivée d'air pour ralentir la combustion.

- Entretenez votre feu de manière régulière, évitez au maximum les surchauffes « feu de forge ». Ne remplissez pas trop votre chambre de combustion et n'utilisez pas de cartons ou papiers pour démarrer ou entretenir votre feu.

- Ne laissez pas un feu en surchauffe pendant une absence et fermez correctement la porte et le loquet du poêle en cas d'absence.

- En cas de fumée, maintenez la porte du poêle fermée et ouvrez le loquet d'air. Attendez que le foyer soit éteint et la fumée dissipée pour rallumer correctement le feu.

- En cas de déclenchement du détecteur de fumée dans la cabane : ouvrez la porte de la cabane pour permettre l'évacuation rapide des fumées. Si le détecteur ne se coupe pas au bout de 30 secondes, ôtez le boîtier de son socle (effectuer un quart de tour vers la gauche afin de pouvoir le retirer) puis retirer la pile de son emplacement. Bien remettre en place la pile et le boîtier après une évacuation suffisante des fumées.

Note : le risque d'enfumage est présent surtout lors des premières minutes de la phase d'allumage, à chaque ouverture de porte du poêle pour y remettre du bois. Une fois le feu bien lancé et le poêle chaud, il ne devrait plus y avoir d'émission de fumée à l'ouverture de la porte du poêle. Afin de limiter la sortie de fumée du poêle, veillez à ouvrir la porte de celui-ci très lentement.

- En cas d'embrasement à l'intérieur du poêle ou de feu de forge, ouvrez le poêle et jeter du sable sur les flammes et les braises pour étouffer le feu.

2 - Toilettes sèches

Les toilettes sèches ne sont pas équipées de papier toilette, vous devrez donc utiliser le votre.

Après chaque passage, veuillez jeter une poignée de sciure mise à disposition dans le petit coffre

pour recouvrir vos commissions personnelles. Bien évidemment, nous comptons sur les parents pour transmettre ce geste simple aux enfants. Les déchets organiques recouverts ainsi de sciure sont régulièrement déversés dans un bac favorisant le compostage naturel qui sera ensuite réutilisé comme engrais.



3 - Toilettes traditionnelles et douche

Des toilettes classiques ainsi qu'une douche sont accessibles dans le bâtiment du Centre Montagnard. Leur accès s'effectue par la passerelle sur le chemin de retour du cabanage. Vous y trouverez également une prise de courant pour y brancher éventuellement vos appareils électriques (sous votre surveillance et responsabilité).

4 - Consignes de sécurité et dispositions à prendre en cas d'accident

Éclairage : il est indispensable que chaque personne dispose de sa propre lampe (frontale, torche...)

Cheminement : se déplacer le long du chemin d'accès relié au Centre Montagnard et balisé à l'aide de bandes réfléchissantes rouges fixées sur la palissade.

Point de rassemblement : en cas de problème majeur (incendie de forêt, tempête, ...) se rassembler sur le parking public du col de Guéry.

Les feux ouverts sont strictement interdits sur l'ensemble du territoire.

En cas de besoin, les numéros de secours sont les suivants :

Centre Montagnard CAP GUÉRY :

- pendant les horaires d'ouverture : **04 73 65 20 09**

- en dehors des horaires d'ouverture : **06 68 42 24 32**

PGM (Peloton de Gendarmerie de Montagne) : 04 73 65 04 06

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

Vous évoluez sur le site naturel sous votre entière responsabilité, vous utilisez les poêles à bois, le réchaud gaz et les autres équipements du cabanage sous votre entière responsabilité.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de votre contrat de location et de la présente fiche conseil de sécurité.